

Pois – Production Fondation, Enregistrée et Certifiée

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent au pois.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
Fondation, Enregistrée et Certifiée	a porté l'année précédente : <ul style="list-style-type: none">• une culture non pédigrée de pois.• une variété différente de pois.

Inspection des cultures

Les cultures de pois doivent être inspectées à la floraison.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

1. Pureté variétale	Distance
a. Pois pédigré inspecté de la même variété	1 mètre (3 pieds)
b. Différentes variétés de pois ou pois non pédigré	3 mètres (10 pieds)

Tolérances maximales d'impuretés

1. Pureté variétale (hors-types/autres variétés en moyenne dans 10 000 plants)
 - a. Fondation – 1
 - b. Enregistrée – 2
 - c. Certifiée – 5